brossard

**RÈGLEMENT NUMÉRO REG-362-01**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLES AUX ZONES** Ps-427 et Pn-435

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La grille du règlement de zonage REG-362 relative aux usages et normes applicables aux zones Ps-427 et Pn-435 est remplacée par la nouvelle grille jointe en ANNEXE A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

ANNEXE A – Nouvelle grille - usages et normes - zones Ps-427 et Pn-435

Le maire, La greffière,

Paul Leduc Joanne Skelling